

Publication des actes du colloque consacré au financement des cultes et de la laïcité

Depuis quelques années, la reconnaissance et le financement des cultes sont deux questions qui reviennent fréquemment à la une de l'actualité.



Le président du Conseil provincial, Y. Petit, entouré du ministre Cooreys et de J.-F. Hussot.

Qu'il s'agisse de légiférer au niveau national ou régional, de voter des budgets dans les communes, dans une province, à la Région ou encore au fédéral, la question est sensible, la modération doit être de mise et la notion de respect toujours présente. Afin de faire le tour de la question, qu'il s'agisse de reconnaissance, de financement ou d'autres problématiques encore, le Président du Conseil provincial de Namur, Yann Petit, a pris l'initiative, en octobre 2004, d'organiser un colloque consacré à la question. Un colloque qui a réuni 250 participants et permis de faire le tour de la question, en Belgique mais aussi à l'étranger. Le débat a rassemblé des créateurs venus de tous les horizons, belges et étrangers, autour d'écritures très divers : historiques, juridiques, budgétaires, fiscaux, culturels, sociologiques.



Une véritable avancée

De ce grand brain storming sont sorties des réflexions, des évidences, ont été constatées, des lacunes, des aberrations aussi. Surout, chacun a pu s'exprimer et, parfois, exprimer des choses qui

relevaient d'une véritable avancée. Les deux plus importantes ont sans doute été la déclaration du vicaire général Scollas déclarant que l'Église devait abandonner les arguments d'Ancien Régime, justifiant un traitement privilégié de cette église au nom de la confiscation de ses biens suite à la Révolution française, ou encore celle de M. Grollet, président du Centre d'Action Laïque, qui n'a plus remis en cause le financement des cultes tout en réclamant que ce financement ne se fasse pas - plus - à la tête du client.

Avec six cultes reconnus - catholique, anglican, protestant, israélite, islamique et orthodoxe - en plus de la laïcité organisée, avec 4 niveaux de pouvoir impliqués - communes, provinces, Région wallonne, fédéral - la Belgique n'a pas la tâche facile pour organiser le fonctionnement et le financement de ces cultes. La Région wallonne qui explique d'ailleurs l'intérêt de son ministre des Affaires Intérieures, Philippe Courard, pour les actes de ce colloque qui viennent de sortir de presse. Des actes qui proposent les textes de l'ensemble des conférences entendues mais aussi des «bonus», pour reprendre l'expression de Jean-François Hussot, coordinateur de l'Observatoire des relations administratives entre les cultes, la laïcité organisée et l'Etat (Oracle) et secrétaire général du Centre interuniversitaire de Formation permanente (Cifop). Ces bonus consistent en une actualisation des chiffres présentés en 2004, mais aussi quelques contributions complémentaires comme celle de Vincent de Coorebyter, directeur général du Crisp ou des responsables des cultes israélite et orthodoxe, qui n'avaient pu participer à la table ronde et ont transmis leurs réponses aux questions qui avaient été soulevées. Au total, une brique de 272 pages, imprimée sur les presses de la Province de Namur, avec le soutien d'Oracle, du Cifop et de NEW et éditée par les Editions namuroises.

■ **Le Financement des cultes et de la laïcité : comparaison internationale et perspectives,**

sous la direction de Jean-François Hussot, Les Editions namuroises
ISBN 2-930378-26-3.

Renseignements : pun@fundp.ac.be
Tél. : 081/72 48 84